

Comment accueillir un interne en médecine générale dans le dispositif médico-social spécialisé en addictologie?

MG Addictions

Résumé de la procédure pour pouvoir accueillir un interne en SASPAS (stage ambulatoire en soins primaires en autonomie supervisée) :

1. La direction de l'établissement d'addictologie (CSAPA, CTR ou autre) doit au préalable faire une demande d'agrément auprès de son Agence Régionale de Santé (ARS). Il est également possible de solliciter le Département de Médecine Générale du CHU de sa région.

À noter : Cette demande d'agrément doit impérativement être faite avant le 15 mars de l'année (variable selon les facultés).

2. La demande est examinée par la Commission des Coordinateurs de DES et DESC, l'ARS et les structures représentant les internes avant le premier mai de l'année en cours.
3. La réception de l'accord d'agrément pour 1 à 5 ans est alors notifiée, spécifiant l'identification de l'établissement, le service et le nom du chef de service.
4. Les internes étant nommés sur un poste pour 6 mois, une demande d'ouverture de poste et de budgétisation doit être faite à l'ARS chaque semestre par le chef de service. Une promotion de l'établissement demandeur pourra être faite auprès des internes (représentants d'internes et Département de Médecine Générale)
5. La Commission d'adéquation semestrielle de l'ARS examine les demandes d'ouverture, le nombre d'internes affiliés au terrain de stage et la budgétisation des postes.
6. Les postes sont alors proposés au choix des internes.

Certaines facultés de Médecine (en Midi-Pyrénées et Poitou-Charentes notamment) autorisent leurs internes en médecine générale à faire, outre les 3 jours de la semaine passés chez 3 maîtres de stage différents, une quatrième journée de la semaine en CSAPA sans exiger de demande d'agrément. Elles se contentent alors d'une simple déclaration d'acceptation du chef de service ou du responsable de la structure accueillante. Il peut être utile de se rapprocher du Syndicat des Internes en Médecine Générale auprès duquel doit être mise en avant la qualité pédagogique de la structure.

En conclusion :

Il est nécessaire de se rapprocher du Département de Médecine Générale de la Faculté dont dépend la structure ainsi que du bureau chargé de l'organisation des stages d'internes à l'ARS et de suivre leurs conseils en vue de pouvoir bénéficier d'un interne. La démarche peut être

longue et laborieuse la première fois, mais elle a toutes les chances d'aboutir et son renouvellement sera facilité. La conjoncture est d'ailleurs très favorable, le stage d'interne (SASPAS) en médecine générale allant bientôt devenir obligatoire pour tous les étudiants en médecine.

Contact :

Dominique de Muizon, référent adjoint du Pôle Médecine Générale de ville de la Fédération Addiction/ de-muizon02300@wanadoo.fr